



Commune de Miradoux
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du Maire
ARR-T-2026- 83 abroge l' ARR-T-2026-44

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Antoine FARIN conseiller municipal délégué

Le Maire de la Commune de Miradoux (Gers) ;

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant désignation des conseillers municipaux délégués.

CONSIDÉRANT que M. Antoine FARIN a été désigné conseiller municipal délégué **aux finances, budget, prospective financière et suivi du conseil municipal**,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du conseiller délégué,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Il est donné délégation de fonction à **M. Antoine FARIN, conseiller municipal délégué**, dans les domaines suivants :

1. Finances

- Préparation, élaboration et suivi de l'exécution du budget primitif et supplémentaires des différents budgets communaux ;
- Programmation pluriannuelle des investissements ;
- Gestion de la dette, des emprunts ;
- Relation avec les services fiscaux, le comptable public et le conseiller aux décideurs locaux ;
- Suivi des subventions versées aux associations ;
- Suivi des subventions auprès des partenaires (État, Région, Département) ;
- Engagement de dépenses dans la limite des crédits votés au budget ;
- Signature des bordereaux de titre et de mandats ;
- Signature des pièces justificatives de dépenses et de recettes transmises au trésor public.

2. Communication

- Validation et signature des publications sur les supports de communication de la commune (site internet, réseaux sociaux, journal municipal) ;
- Publication sur les réseaux et site internet de la commune ;
- Signature de conventions de partenariat avec les prestataires de communication hors commande publique ;
- Signature d'actes administratifs liés à la communication.

3. Suivi du conseil municipal

- Préparation de l'ordre du jour des séances du conseil municipal, en liaison avec les services municipaux et les élus ;
- Organisation logistique des séances (réservation des salles, envoi des documents préparatoires), contrôle de la rédaction des projets de délibérations et des notes ;
- Assurer la liaison entre les services municipaux et les élus pour le suivi des délibérations et des décisions ;
- Signature des courriers administratifs relatifs au fonctionnement du conseil municipal (réponses aux questions d'élus, transmission des documents...) ;



- Suivi de l'exécution des délibérations du conseil municipal en coordination avec les services compétents.

Article 2 – Il est donné délégation à M. Antoine FARIN, conseiller municipal délégué, aux fins de signer tous documents relatifs à l'exercice des fonctions et missions déléguées dans l'article 1^{er}.

Article 3 – Délégation de fonctions est également attribuée à M Antoine FARIN, conseiller délégué, en cas d'indisponibilité de l'adjoint ou du conseiller délégué en charge :

1. Services techniques

- Gestion de l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux ;
- Gestion de l'entretien général de l'ensemble des installations sportives.
- Gestion de l'entretien des parcs, jardins, fleurissement et propreté urbaine ;
- Suivi de l'entretien des véhicules et du matériel technique ;
- Coordination des travaux en régie de réfection des voiries et réseaux ;

Article 4 – Il est également donné à M. Antoine FARIN, conseiller municipal délégué, l'effet de signer : tous actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives relevant de sa subdélégation.

Article 5 –Le secrétariat de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet (ou Sous-Préfet)
- Au Trésorier Municipal
- À l'intéressé à la notification

Fait à Miradoux, le 30 juillet 2026

Cyrille BARRIEU, Maire de Miradoux

